

Nos priorités confrontées à la vision des partis politiques :



1. Le pouvoir d'achat

Le cdH plaide pour une réforme fiscale importante visant à revaloriser le salaire net des personnes ayant un emploi. Aux cdH, nous estimons que la fiscalité en Belgique pèse beaucoup trop sur les travailleurs. La Belgique connaît à cet égard un niveau de taxation qui compte parmi les plus élevés au monde. Cela devient insoutenable pour les entreprises et les travailleurs eux-mêmes. Nous serons par ailleurs très attentifs à ce que les augmentations salariales prévues par la concertation sociale puissent bénéficier à tous les travailleurs, en ce compris donc les cadres.

2. La représentation des cadres au sein des entreprises

Pour le cdH, la représentation des cadres au sein des entreprises doit clairement être renforcée. On sait qu'une CCT d'entreprise doit être signée par l'employeur et au moins un représentant permanent d'une organisation syndicale représentative qui est également représentée au CNT. Ce choix du législateur est parfaitement conforme aux normes internationales et bénéficie en outre d'un large soutien auprès des organisations patronales et syndicales. Cette méthode donne en outre davantage de garanties quant à une concertation sociale coordonnée comme le demandent constamment l'OCDE, le FMI etc.

Des conventions d'entreprise peuvent le cas échéant également être conclues entre des représentants de la CNC et l'employeur, à condition que le contenu ne soit pas contraire aux CCT supérieures et que ce représentant ait été dûment mandaté à cette fin par ses membres. Ces conventions s'appliquent alors seulement à ces membres parce que ce ne sont pas des CCT.

Pour le cdH, les cadres forment l'ossature de nos entreprises. Ils doivent dès lors être mieux intégrés dans le dialogue social au sein de celles-ci et aux niveaux supérieurs.

3. Les voitures de société

La Confédération nationale des cadres sera heureuse d'apprendre que le cdH abonde dans son sens.

Le cdH a prévu dans son programme d'utiliser le système des voitures de société pour verdir davantage de parc automobile belge. C'est un levier important vu la part croissante de voitures de sociétés. Le cdH prône une accélération graduelle du mécanisme de verdissement du système de voitures de société pour limiter l'avantage fiscal aux seules voitures les plus performantes sur le plan environnemental (voitures électriques ou à carburant alternatif comme le CNG et l'hydrogène). Par ailleurs, le cdH prévoit, dans son programme, d'étendre le budget mobilité pour le rendre plus attractif et favoriser le transfert modal selon le principe Mobility as a Service. Le cdH propose d'étendre cet instrument pour y inclure également les titres-services ou encore les frais de logement

(en particulier pour favoriser l'habitat à une distance plus proche du travail et ainsi diminuer les besoins de déplacement).

4. Sur les pensions

Nous faisons comme vous le constat que le niveau de pension comparé au dernier salaire avant la retraite est extrêmement bas en Belgique, par rapport avec d'autres pays européens.

Nos pensions ne parviennent donc pas à éviter une baisse importante du niveau de vie lors du départ à la retraite.

Pour certains travailleurs, la faiblesse du niveau des pensions légales est compensée par la constitution d'un deuxième pilier de pension via leur employeur ou leur secteur d'activité. D'autres problèmes inhérents à notre système de pension nécessitent d'être également abordés dans le cadre d'une réforme globale. Il en va ainsi de la distinction historique entre les trois régimes de pension qui ne se justifie plus aujourd'hui et qui engendre des différences trop importantes entre les travailleurs en fonction de leur statut.

Pour le cdH, une réforme de notre régime de pension doit veiller prioritairement à renforcer la place centrale du premier pilier de pension. Le régime de pension légal, le premier pilier, souffre aujourd'hui d'un manque de crédibilité sur sa capacité à assurer à tous une vie décente après sa retraite. Pourtant, le premier pilier est le plus solidaire et le plus équitable, dès lors qu'il est lié aux cotisations versées tout au long de sa carrière. Il ne souffre pas non plus des maux liés aux autres piliers : manque de transparence des avantages perçus, inégalités d'accès, place des fonds de pension sur les marchés financiers, difficultés de portabilité...

Afin de restaurer la crédibilité du premier pilier de pension, il est tout d'abord important de permettre à ceux qui ont cotisé de bénéficier d'une pension plus conforme à l'importance des cotisations versées. Un système de pension équitable reflète justement le lien entre montant de la pension et travail, même si la solidarité doit bien entendu être préservée. À l'heure actuelle, le taux de remplacement pour un salaire moyen est très bas en Belgique, en comparaison avec d'autres pays de l'Union européenne.

Mais d'autres mesures doivent être prises afin de corriger les autres iniquités qui gangrènent notre système de pension et entament sa légitimité : il en va ainsi des différences importantes entre régimes de pension et des iniquités intragénérationnelles. Enfin, réaffirmer la place centrale du premier pilier de pension implique également de revoir en profondeur le deuxième pilier de pension, celui-ci ne bénéficiant pas à l'ensemble des travailleurs. Aujourd'hui, de nombreux travailleurs bénéficient d'un régime de pension complémentaire sectoriel. Pour le cdH, il faut étendre ce bénéfice à tous les travailleurs afin d'en renforcer la solidarité, en particulier dans certains secteurs où les chances des travailleurs de disposer d'un deuxième pilier.

Concrètement nous proposons de :

Relever les plafonds qui limitent les salaires pris en considération dans le calcul de la pension et lier l'évolution des plafonds au bien-être ;

Étendre le bénéfice du 2ème pilier de pension à tous les travailleurs ; aujourd'hui, de nombreux travailleurs bénéficient d'un régime de pension complémentaire sectoriel. Pour le cdH, il faut étendre ce bénéfice à tous les travailleurs afin d'en renforcer la solidarité, en particulier dans le secteur du non-marchand qui en est largement exclu ;

Relever progressivement les taux de remplacement des pensions légales ;

Se baser sur une durée légale de carrière plutôt qu'un âge légal de pension afin de tenir compte de la circonstance que certains travailleurs débutent leur carrière plus tôt, sans que la carrière ne puisse dépasser l'âge légal maximum ;

Tendre vers une convergence entre les différents statuts professionnels, notamment en harmonisant au maximum les règles relatives aux trois statuts de pension (calcul, taux de remplacement, cotisations...) afin de mieux valoriser les travailleurs indépendants et de mieux prendre en compte les carrières mixtes.

5. Énergie

Le cdH est en faveur d'une réévaluation régulière des mécanismes de soutien à l'éolien et au photovoltaïque en fonction de l'évolution technologique et de la rentabilité de ces capacités de production afin d'éviter les effets d'aubaine. Néanmoins nous sommes engagés au niveau européen par des objectifs contraignants en termes de part de production d'énergie renouvelable dans le mix énergétique ainsi que de réduction d'émission de gaz à effet de serre, il est donc très important de continuer à développer ces technologies. En outre, nous ne jugeons pas que ces subsides empêchent le soutien à l'isolation des immeubles de logement comme le font déjà les ministres Di Antonio et Frémault.

Nous devons tout mettre en œuvre pour assurer le respect de la loi et la fermeture des centrales nucléaires selon le calendrier prévu.

Le coût annuel de la prolongation et du maintien en activité des centrales nucléaires après 2025 a été estimé à 470 millions € par Elia. Le coût du mécanisme de rémunération de capacité destiné à remplacer les capacités nucléaires existantes est quant à lui estimé à 345 millions € (450 millions € en fourchette haute). En outre, les nouvelles capacités de production ainsi créées auront l'avantage d'être beaucoup plus flexibles, ce qui permettra une utilisation plus optimale des capacités renouvelables et par la même une augmentation de leur rentabilité ce qui permettra une diminution de leur subsidiation. Cela nous permettra également d'atteindre plus rapidement les objectifs en matière d'énergie renouvelable dans le mix énergétique auxquels nous sommes engagés au niveau européen.

En ce qui concerne les emplois, l'arrêt des centrales nucléaires ne signifie pas le licenciement de tous les travailleurs actifs dans ce secteur. Beaucoup continueront à travailler durant de très nombreuses années au démantèlement du parc nucléaire existant. En outre, les nouvelles capacités créées, qu'elles soient renouvelables ou thermiques, généreront aussi de l'emploi.

Voilà pourquoi, au vu des données dont nous disposons en ce moment, le maintien de la sortie du nucléaire en 2025 reste la meilleure solution aux yeux du CDH que ce soit en termes de sécurité, d'indépendance énergétique et de coût. Néanmoins notre positionnement n'est aucunement idéologique et si les paramètres devaient évoluer nous ne manquerons pas d'en tenir compte, notamment compte tenu de la nécessité absolue d'assurer l'approvisionnement énergétique pour l'ensemble des citoyens et des entreprises.

6. Soutenir et accélérer le développement de la recherche de pointe

Pour rappel, le projet MYRRHA fait partie des priorités de l'Europe et est identifié depuis 2010 sur la roadmap Énergie du ESFRI (European Strategy Forum on Research Infrastructure). C'est en 2010, lorsque le Melchior Wathelet était secrétaire d'État au Budget que 13,6 millions d'euros a été débloqué pour financer le projet MYRRHA. Au cours de la présente législature, bien que ne faisant pas partie de la majorité, les députés CDH ont régulièrement interpellé le Gouvernement fédéral afin de s'assurer que le financement de ce projet ne soit pas sacrifié sur l'autel de l'austérité budgétaire.

Plus largement, le cdH a pour priorité pour les prochaines années d'assurer un refinancement important des investissements dans la recherche fondamentale et appliquée.

7. Le secteur bancaire

Il est vrai que le secteur bancaire belge a connu une diminution de ses effectifs ces dernières années et par conséquent de sa contribution à l'emploi dans notre pays alors qu'il en est un important pourvoyeur. Il est particulièrement impacté par la révolution digitale. Pour le cdH, il faut être beaucoup plus proactif pour anticiper les évolutions induites par la transition numérique et accompagner les entreprises ainsi que les travailleurs à prendre le train de cette évolution rapide. Ainsi, la mise en place d'un droit individuel à la formation des travailleurs, concrétisé par un compte-formation continue, doit être l'instrument privilégié pour permettre l'adaptation des compétences liées à cet enjeu majeur.

L'économie numérique transforme la manière dont nous interagissons et les entreprises qui sont les plus à la pointe dans ce domaine (les GAFAs) se portent bien sans pour autant contribuer de manière équitable à notre système d'imposition. C'est pourquoi le cdH a introduit deux propositions de loi visant à rétablir un juste niveau de taxation des géants du numérique.

8. La recherche

Enfin, concernant l'objectif de 3% d'investissement dans la recherche tel que fixé dans la stratégie 2020 de l'Union européenne, le cdH y est totalement favorable. En effet, pour le cdH, l'investissement dans la recherche est d'une part, crucial pour créer de nouveaux biens et services innovants et d'autre part, déterminant pour notre avenir collectif, sur le plan socio-économique et environnemental. Or, la détérioration du niveau d'investissement de ces dernières années nous a éloigné de l'objectif de 3%.

Dès lors, pour nous rapprocher de cet objectif, le cdH souhaite, outre la revalorisation de la recherche en Belgique, soutenir l'investissement privé dans la transition digitale, dans les usines 4.0 et dans leur personnel. Concrètement, ce soutien se traduirait par le fait de renforcer les moyens publics dans la recherche fondamentale et appliquée, rendre les investissements privés dans la recherche et l'innovation déductibles, l'évaluation systématique de l'ensemble des mesures de soutien à la R&D, le renforcement du marché du capital à risque pour les nouvelles technologies, la poursuite des tax-shelters, le soutien à l'investissement philanthropique et enfin, la création d'un fonds de co-investissement qui, sur sollicitation, doublerait la mise d'une entreprise privée dans une des startups.

Dans l'espoir de n'avoir rien oublié, je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de mes salutations les meilleures.